

Actualités et pistes de réflexion sur le secteur 2

Avenant au guide de l'ISNAR-IMG

Septembre 2012

Aux Présidentes et Présidents Des structures locales Adhérentes à l'ISNAR-IMG.

Chers Administrateurs, Chers Amis,

Les négociations conventionnelles sur le secteur 2 ont débuté mi-juillet entre la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie) et les syndicats seniors représentant les médecins libéraux.

➤ Qui sont ces syndicats seniors ?

Il y a cinq syndicats libéraux majoritaires qui siègent aux négociations conventionnelles :

- **CSMF** (Confédération des Syndicats Médicaux Français) : Il s'agit du syndicat historique, 1^{er} syndicat de médecins fondés en 1928 et regroupant toutes les spécialités. C'est le syndicat le plus représentatif qui pèse donc le plus dans les négociations conventionnelles.
- **FMF** (Fédération des Médecins de France) : ce syndicat regroupe des médecins de toutes spécialités.
- **Le BLOC** (regroupe un syndicat d'anesthésistes, un de chirurgiens et un de gynécologues obstétriciens) : Il représente près de 60 % des praticiens des blocs opératoires.
- **MG France** (le syndicat des Médecins Généralistes) : il ne représente que des médecins généralistes. Il s'agit du syndicat regroupant le plus de médecins généralistes mais il y en a aussi dans d'autres syndicats.
- **SML** (Syndicat des Médecins Libéraux) : ce syndicat regroupe des médecins de toutes spécialités.

CSMF et SML réunis représentent la majorité des médecins lors des négociations conventionnelles. Un accord entre ces deux syndicats et la CNAM suffit pour aboutir à des décisions lors de ces négociations.

➤ Que pensent les syndicats du secteur 2 ?

- **La CSMF** propose de construire un contrat d'accès aux soins ayant comme objectif de diminuer le reste à charge pour les patients. D'une part cela suppose d'augmenter le plafond de remboursement de l'Assurance Maladie afin que la base de remboursement soit identique entre les actes facturés en secteur 1 et en secteur 2. D'autre part, les praticiens doivent maîtriser leurs compléments d'honoraires. Enfin les complémentaires Santé sont appelées à rembourser tout ou partie du reste à charge.
- **La FMF** est pour un secteur optionnel attractif pour tous les médecins libéraux, solvabilisant les compléments d'honoraires grâce à un système d'assurances complémentaires lisible obligatoire.
- **Le BLOC** a proposé un engagement sur un tarif plafond pour le professionnel et de façon indissociable de l'engagement sur un tarif plancher minimal de remboursement des dépassements d'honoraires par les assureurs complémentaires. Le BLOC réclame qu'à niveau de formation, de compétences et de responsabilités égales correspondent, pour les praticiens, un même secteur d'exercice et que le principe de solidarité intergénérationnelle s'applique sans faille, garantissant ainsi la pérennité de l'exercice libéral.
- **MG France** prône la fin du secteur 2 et souhaite une revalorisation des tarifs des médecins généralistes en secteur 1 en fonction de leur âge. L'idée est d'avoir une évolution des rémunérations en fonction de l'ancienneté à l'image des praticiens hospitaliers.
- **Le SML** est favorable à l'ouverture d'un espace tarifaire à dépassements d'honoraires maîtrisés, à l'ouverture de cet espace à toutes les spécialités, au caractère réversible de cette option, de manière pérenne, la révision indispensable et rapide des tarifs opposables actuels.

➤ **Que pensent les structures jeunes du Secteur 2 ?**

- **ISNIH** (Inter Syndicat National des Internes des Hôpitaux) et **ISNCCA** (Inter Syndicat National des Chefs de Clinique Assistants des Hôpitaux des Villes de Faculté) ont émis un communiqué de presse commun dans lequel ils indiquent leur profond attachement à l'exercice en secteur 2 ;
- **ANEMF** (Association Nationale des Étudiants en Médecine de France) est pour une revalorisation du secteur 1 avant modification du secteur 2 ;
- **ReAGJIR** (Regroupement Autonome des Généralistes Jeunes Installés et Remplaçants) n'a pas d'avis officiel mais milite en faveur d'un accès aux soins plus facile pour l'ensemble des patients.

➤ **Quelles décisions peuvent être prises et quelles conséquences peut-on imaginer ?**

- Une pérennité du système actuel sans modification de la convention de 2011. La Ministre de la Santé a été claire. Si les négociations sur les dépassements abusifs n'aboutissent pas, le gouvernement légifèrera.
- Un avenant à la convention de 2011 limitant les dépassements abusifs. Le gouvernement serait satisfait et on en reste là. Tous les syndicats seniors semblent s'accorder sur une limitation des dépassements abusifs.
- Durcir l'accès au secteur 2 voire fermer le secteur 2. Cela semble difficile à imaginer mais dans le contexte économique actuel on se doit d'y penser. Les conséquences sont d'autant plus difficiles à imaginer qu'on pourrait voir arriver un certain nombre de déconventionnements ?
- Fermeture du système actuel secteur 1 et secteur 2, avec création d'un nouveau système en modifiant les modes de rémunération. Le gouvernement parle d'une rémunération d'équipe lors des réunions ministérielles. Les syndicats seniors ne l'ont pas évoquée et cette solution semble peu envisageable.

➤ **L'avis de l'ISNAR-IMG.**

Il a été voté au dernier Conseil d'Administration d'Angers que l'ISNAR-IMG se devait de participer aux négociations conventionnelles avec comme avis : **une revalorisation des actes opposables et un parcours de soins remboursable pour tous les patients**. L'ISNAR-IMG a donc participé aux négociations en tant qu'observatrice comme les autres structures jeunes. C'est une première pour nous puisque jusque-là les structures jeunes étaient invitées par les syndicats seniors qui nous acceptaient dans leur délégation. Les observateurs n'ont pas de droit de parole lors des débats, mais lors des réunions il y a des moments « *off* » où nous pouvons discuter et faire connaître notre avis.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des avancées des négociations conventionnelles sur le secteur 2. Ce sujet sera, bien entendu, à **l'Ordre du Jour du prochain Conseil d'Administration** de l'ISNAR-IMG qui se tiendra à **Rouen les 19, 20 et 21 octobre 2012**.